COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Séance publique d'information sur le manganèse

La Municipalité de Val-David a fait le point sur la situation du puits Saint-Adolphe

Val-David, le 20 janvier 2026 — Une quarantaine de citoyens.nes ont assisté à la séance publique d'information tenue ce soir, à l'occasion de laquelle le maire de Val-David, M. Jean-Claude Rocheleau, accompagné de représentants de la Direction de santé publique des Laurentides, dont la Dre Marie-Claude Lacombe, médecin-conseil en santé environnementale, ont présenté un état de situation concernant la présence de manganèse dans l'eau du puits Saint-Adolphe, ses conséquences et les mesures à mettre en place.

Une situation suivie, sans danger immédiat pour la population générale

Les analyses de l'eau potable effectuées depuis 2022 indiquent une concentration moyenne de manganèse de 0,160 mg/L, ce qui excède la norme québécoise de 0,120 mg\L en vigueur depuis le 21 juin 2024.

La Dre Marie-Claude Lacombe a mentionné que les concentrations actuellement mesurées au puits Saint-Adolphe ne présentent pas de danger immédiat pour la population générale, précisant que la norme vise avant tout à prévenir des effets possibles à long terme, particulièrement chez certains groupes plus vulnérables.

Recommandations ciblées et information aux citoyens concernés

Lors de la séance, les recommandations de Santé publique ont été rappelées. Celles-ci s'adressent uniquement à certains groupes, soit :

- Les nourrissons de 0 à 12 mois ;
- Les jeunes enfants ;
- Les personnes atteintes d'une maladie ou d'une malformation du foie.

Pour ces groupes, il est recommandé de ne pas utiliser l'eau du robinet pour la préparation des biberons, boissons ou aliments et de recourir à une autre source d'eau.

Les propriétaires d'immeubles actuellement ou anciennement desservis par le puits Saint-Adolphe ont déjà reçu une communication écrite personnalisée à leur situation. La Municipalité rappelle que l'eau potable distribuée dans tous les autres secteurs de Val-David respecte pleinement les normes en vigueur.

Actions en cours et prochaines étapes

La Municipalité a présenté les démarches entreprises depuis plusieurs années, soit :

- La collaboration étroite avec la Direction de santé publique des Laurentides ;
- Des échanges avec le ministère de l'Environnement ;

- L’octroi de mandats à des firmes spécialisées pour analyser des solutions de traitement ;
- Une reconfiguration temporaire du réseau en novembre 2025, ayant permis de réduire de 56 % le nombre de propriétés desservies par le puits Saint-Adolphe (621 à 275).

Comme l’a indiqué le maire Jean-Claude Rocheleau : « *À la réception des rapports des experts mandatés, le conseil municipal prendra les décisions requises afin de corriger la situation de façon durable, en tenant compte de la santé publique, des coûts et des impacts pour la collectivité. Et comme dans tous les dossiers municipaux, nous tiendrons les citoyennes et les citoyens informés des développements au fur et à mesure que des décisions seront prises*. »

Accès à l’information

L’ensemble de l’information liée à ce dossier est disponible sur la page Web dédiée, incluant :

- Les résultats complets des analyses de manganèse,
- L’historique du dossier,
- Une foire aux questions,
- Ainsi que la rediffusion de la séance d’information du 9 janvier 2026,

👉 **valdavid.com/projets-majeurs/puits-saint-adolphe**

– 30 —

Source :
Municipalité du Village de Val-David

Renseignements :
Julie Duval
Directrice des communications
communications@valdavid.com
514 816-6894